



LE RÈGLEMENT POUR LES NULS



- Les règles essentielles
- Les étapes à suivre
- Les conseils pratiques

Décidément au QLCO de Vendin le Vieil, les agents ne sont pas aidés par leurs officiers.

Nous en avons encore fait les frais hier avec nos responsables du QLCO 3.

En effet, ces derniers ont mis en porte-à-faux les agents du bâtiment et le brigadier-chef encadrant en allant contre leur décision de ne pas mettre deux détenus en promenade suite à leur retour de parloir pourtant la note est claire :

« SI LA PERSONNE DETENUE A UNE CONVOCATION POUR UN PARLOIR FAMILLE DURANT SON CRENEAU PROMENADE, ELLE NE PEUT ACCEDER A LA PROMENADE MEME APRES LE PARLOIR QUEL QUE SOIT LE TEMPS DE PROMENADE RESTANT. »



Tout cela validé par le chef de détention adjoint présent sur le secteur, mais on n'en attendait pas moins de sa part.

Décision catastrophique qui remet en cause l'autorité des agents et met à mal le règlement intérieur qui jusque-là, était appliqué à la lettre.

ALORS POURQUOI CETTE SORTIE DE ROUTE ?

Les conséquences auraient pu être plus graves, si un incident avait eu lieu en promenade à cause d'une décision dénuée de bon sens.

Messieurs, si l'aspect sécuritaire du QLCO vous gêne, profitez de la CAP de mutation actuelle, L'INSERRE d'Arras sera plus en adéquation avec votre fibre sociale. Les agents de Vendin n'ont pas besoin de philanthropes aux décisions hasardeuses, mais d'officiers qui ont pris toute la mesure sécuritaire qu'impose le QLCO et les profils que nous gérons.

LES AGENTS VENDINOIS FONT LEUR TRAVAIL EN APPLIQUANT LE RÈGLEMENT, FAITES EN DE MÊME POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS !

Le bureau Local FO Justice,
Le 14 novembre 2025